

PROTOCOLE SANITAIRE

Association / Service :	Activité : Tennis Réserve en Ligne
Référent COVID (nom et coordonnées)	Madame LAGACHE clagache@mairie-neuillyplaisance.com
Texte et date de référence (ministère et/ou Fédération)	17 décembre 2020
Date de validation de la Ville:	17 décembre 2020

Date de création du protocole et nom du responsable : 17 décembre 2020

Date d'information des agents, adhérents et nom du responsable :

Monsieur Roberto MARQUES CARDOSO

Liste et descriptif des locaux et structures mis à disposition des usagers :

Tennis intérieurs et extérieurs, du stade municipal 27 rue Marguerite.

- 4 terrains extérieurs
- 1 mur de frappe

Pour rappel :

- **l'accès aux vestiaires n'est pas autorisé.**
- **L'accès aux sanitaires est interdit.**
- **Le public et les accompagnateurs ne sont pas autorisés.**

Effectifs, gestion des flux et prise en charge des groupes (à préciser par structure) :

Nombre de personnes maximum autorisées par créneau : 2.

-Gestion des flux : effectuée par le gardien de service.

-Personne référente pour la prise en charge des groupes au lieu d'accueil et de sortie : le gardien de service.

-Lieu d'accueil et / ou gestion des arrivées des adhérents : dans la loge du gardien : l'utilisateur arrive par l'entrée principale du stade - 27 rue Marguerite, appelle le gardien au numéro affiché sur le portail 06 14 91 21 71, le gardien vient le chercher et l'amène à la loge pour effectuer son règlement et l'inscrire sur le registre sanitaire prévu à cet effet.

-Lieu de sortie : côté rue Marguerite (parking).

-Proposition des modalités d'accès (préciser masque obligatoire, en tenue et pas d'accompagnants ou de public...) et proposition de sens de circulation : le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du stade, les personnes qui ont réservé viennent déjà en tenue et sont les seules à pouvoir accéder au court de tennis.

-Proposition de coordination avec les autres associations utilisatrices de la structure : les réservations se font en dehors des créneaux de la section NPS TENNIS.

-Schéma d'accès et de circulation à joindre (1 par structure)



- Arrivée à la loge du gardien pour le règlement et enregistrement dans le registre. Prise de connaissance du protocole sanitaire. Sens de circulation pour le tennis Georges Delahaye et les tennis extérieurs.
- Sortie des courts extérieurs côté rue Marguerite (parking).

Application des règles sanitaires durant le déroulement de la séance (à préciser selon l'activité et différencier les entrainements des compétitions officielles) :

- Quand le masque est-il porté et par qui (arrivée, départ, lors de la circulation dans les parties communes) ?
Le masque doit être porté sur tout le stade sauf pendant la pratique de l'activité. Il n'y a pas d'encadrant.
- Lavage des mains en début et en fin de séance (comment, où, fourniture du matériel par qui...) :
Les personnes qui réservent le court de tennis sont invitées à ramener leur gel hydro-alcoolique.

- Information sur les modalités mises en place pour le respect des mesures barrières durant la pratique du sport en cohérence avec les protocoles sanitaires établis selon les mesures gouvernementales en vigueur : en cas de non-respect du protocole les personnes qui ont réservé le court seront invitées à quitter le stade et cela sans le remboursement des créneaux qui ont été réservés.
- Matériel personnel de l'adhérent : raquette de tennis individuelle, balle de tennis individuelle, gourde ou bouteille d'eau.
- Lieu de stockage des sacs des adhérents : sur un coté du terrain de tennis.

Désinfection des locaux :

- Les portes des tennis extérieurs seront ouvertes par le gardien en service et resteront ouvertes. La désinfection des poignées se fera après chaque réservation par le gardien en service.
- Mise en place d'une fiche de suivi de la désinfection à la loge du gardien.

Matériel partagé :

- Liste du matériel partagé : chaque utilisateur doit amener son matériel. En cas de problème il en est responsable.
- Responsable de l'installation du matériel et de la désinfection : chaque utilisateur doit venir avec son gel hydro-alcoolique et ses lingettes désinfectantes.
- Condition d'utilisation et de désinfection (avant et après) : le matériel est individuel et c'est au joueur de faire le nécessaire, avant et après utilisation.

Rappel consignes médicales :

- Ne pas venir jouer en cas de symptôme évocateur de la Covid (fatigue anormale, fièvre supérieure à 38°, toux, symptômes grippaux...).
- En cas de développement de symptômes en cours de séance ou d'un match, la personne doit être isolée du groupe et mettre un masque. S'il s'agit d'un mineur, les parents seront appelés à venir récupérer leur enfant. S'il s'agit d'un adulte, il est impératif de vérifier que la personne est apte à rentrer chez elle ou prévenir un proche pour qu'il puisse venir le chercher.
- Obtenir un certificat autorisant la reprise sportive.
- En cas de cas confirmé, tenir au courant les autorités sanitaires et prévenir la Mairie.

Spécificités :

Il faut :

- privilégier les règlements par chèque
- afficher le protocole sur le site de réservations en ligne
- prévenir le gardien en cas d'annulation de créneau